Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 767

Artikel: Histoire suisse : marchands de mort
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017558

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

On sait que, finalement, cet exercice de style a abouti normalement à l'absolution officielle de la firme de Stans.
En définitive, le plus «intéressant» dans le travail des experts demeure leur perception des dispositions légales sur l'exportation d'armes depuis quelques décennies dans notre pays. Une véritable leçon sur le fonctionnement de la démocratie helvétique! Quelques détails.
En ce qui concerne le «matériel de guerre», la Suisse vit sous le régime d'une loi fédérale datant du 30 juin 1972, produit du climat politique ayant présidé au lancement de la fameuse initiative populaire de 1970 «pour un contrôle renforcé des industries d'armement et l'interdiction d'exportation d'armes»; il est d'usage d'admettre que la loi de 1972 devait calmer les partisans de l'initiative, battus de justesse dans les urnes; or ladite loi a été «précisée» dans une ordonnance du 1er février 1973. Et c'est là que le jeu démocratique, s'agissant du PC-7, prend toute sa saveur...
Les experts constatent en effet que «s'agissant des aéronefs, l'ordonnance paraît plus large que la loi: la loi vise en effet tous les matériels pouvant servir de moyens de combat (donc tous les avions susceptibles d'être engagés au combat, même s'ils n'ont pas été conçus pour cela), alors que l'ordonnance ne vise que des avions équipés à des fins précises». Une chose, le verdict populaire, et une autre chose, le travail du législateur!
Davantage même: les experts constatent que la Suisse, en matière d'exportation de matériel de guerre, a en fait choisi son camp, puisque «l'ordonnance est également plus large que ne l'était l'arrêté du Conseil fédéral concernant le matériel de guerre, du 28 mars 1943» (arrêté abrogé avec l'entrée en vigueur de la loi de 1972, Réd.)! La preuve? Aux termes de cet arrêté, était considéré comme matériel de guerre, «d'une manière toute générale, le matériel aéronautique pour des fins militaires» (sur cette base, il avait été possible d'interdire l'exportation, en 1969, du Pilatus Porter PC-6, «alors même qu'il s'agissait d'un avion de transport», Réd.).
Mettez-vous à la place des experts. Dans quel sens va l'histoire, initiative ou pas, pétitions ou pas...

HISTOIRE SUISSE

Marchands de mort

Un de nos aimables lecteurs s'inquiète: et si, dans notre inlassable croisade contre les marchands de canons helvètes, nous commettions un crime de lèse-patriotisme... Et d'avancer, texte à l'appui, que l'interdiction des importations d'armes va simplement contre le sens de l'histoire. Car enfin, précise-t-il, l'histoire prouve simplement que les Suisses, de marchands de chair à canon, sont devenus des marchands de canons; ça rapporte davantage et ça fait courir moins de risques. Bref, on n'arrête pas le progrès!
Et il est vrai que le texte qu'il nous joint à l'appui de ses inquiétudes doit faire réfléchir les pacifistes de tout poil. Voici donc, en citation, les pages 482 et 483 de l'«Histoire philosophique et politique des Etablissements et du Commerce des Européens dans les deux Indes», tome troisième, publié (5e ou 7e édition) à Genève, chez les Libraires associés en l'an de grâce 1775, par l'abbé Guillaume Thomas François Raynal. Où l'auteur tente de cerner les racines de la prospérité de la Suisse:

Sous le gouvernement autrichien, l'oppression et les levées de la milice empêchèrent la population (des cantons suisses. Réd.) de fleurir. Après la révolution, les hommes se multiplièrent trop, en raison de la stérilité des rochers. Le corps helvétique ne pouvait grossir sans crever, à moins qu'il ne fît des excursions au-dehors. Les habitants de ces montagnes devaient, comme les fleuves qui en descendent, s'épancher dans les plaines qui bordent les Alpes. Ces peuples se seraient détruits eux-mêmes, s'ils étaient restés isolés. Mais l'ignorance des arts, le manque de matière pour les fabriques, le défaut d'argent pour attirer chez eux les denrées, ne leur ouvraient aucune issue pour l'aisance et l'industrie. Ils tirèrent de leur population même un moyen de subsistance et de richesses, une source et une matière de commerce.
Le duc de Milan, maître d'un pays riche, qui était ouvert à l'invasion et difficile à défendre, avait besoin de soldats. Les Suisses, comme ses voisins les plus forts, devaient être ses ennemis, s'ils n'étaient ses alliés ou plutôt ses gardiens. Il s'établit donc entre ce peuple et le Milanais une sorte de trafic où la force devint l'échange de la richesse. La nation engagea successivement des troupes à la France, à l'empereur, au pape, au duc de Savoie, à tous les potentats d'Italie. Elle vendit son sang à des puissances éloignées, aux nations les plus ennemies, à la Hollande, à l'Espagne, au Portugal, comme si ses montagnes n'étaient qu'une mine d'armes et de soldats, ouverte à quiconque voulait acheter des instruments de guerre.

Chaque canton traite avec la puissance qui lui offre les meilleures capitulations. Il est libre aux sujets du pays d'aller faire la guerre au loin, chez quelque nation alliée. Le Hollandais est par état un citoyen du monde; le Suisse est par état un destructeur de l'Europe. Plus on cultive, plus on consomme de denrées, plus la Hollande gagne; plus il y a de batailles et de carnage, et plus la Suisse prospère.

C'est de la guerre, ce fléau inséparable du genre humain, sauvage ou policé, que les républiques du corps helvétique sont forcées de vivre et de subsister. C'est par là qu'elles tiennent au-dedans le nombre des habitants en proportion avec l'étendue et le rapport de leurs terres, sans forcer aucun des ressorts du gouvernement, sans gêner l'inclination d'aucun individu. C'est par ce commerce de troupes avec les puissances belligérantes que la Suisse s'est préservée de la nécessité des émigrations subites qui font les invasions et de la tentation des conquêtes qui eût causé la ruine de la liberté de ces républiques, comme elle perdit toutes les républiques de la Grèce.
Bührle, héritier en ligne directe des Suisses aux bras noueux. Il faut s'y faire.